

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1231 13 décembre 1948

n° 1231 13

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1948

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro
31 décembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage pour Madagas car est accordée à M. Andrianaivoravelona, comptable contractuel en service au Bureau du personnel des finances et de la comptabilité. M. Andrianaivoravelona rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 1er janvier 1949 et voyagera en 3e classe aux frais du budget local (assimilation : 4e catégorie). Conformément aux dispositions de l'avenant n° 2 au contrat susvisé, l'intéressé percevra une indemnité égale à un mois et demi de rémunération payable avant son départ de la colonie.